

**Association Française de Développement
des Véloroutes et Voies Vertes (AF3V)**

Délégation des Landes
c/o association Place au Vélo Marsan
délégués : Jean-François et Claire LATASTE
11 rue Alain Michèle
40000 MONT DE MARSAN
Tel 05 58 46 30 05

Mont de Marsan, le 2 Avril 2013

à Mr Henri EMMANUELLI
Président du Conseil Général des Landes
23 , rue Victor Hugo
40025 MONT DE MARSAN CEDEX

Objet :

Remarques sur les Véloroutes et Voies Vertes prévues dans le Département des Landes

Monsieur le Président,

Le mardi 19 Mars dernier , l'association AF3V, Association Française pour le développement des Véloroutes et Voies Vertes , représentée par moi-même , au titre de l'association Place au Vélo Marsan , qui en est le relais départemental , et par Monsieur Julien Savary , coordinateur des itinéraires et délégué régional Midi-Pyrénées, a été reçue au Conseil Général par Madame Frédérique Lémont , directrice de l'environnement, assistée de Madame Sylvie Saint-Sevin. Nous vous remercions d'avoir bien voulu permettre cette réunion fructueuse, à l'issue de laquelle nous avons formulé les remarques ci-dessous.

-AXES EUROPEENS

-EV1 « Vélodyssée »

Notre principale inquiétude concernait la continuité de la signalisation dans la traversée des bourgs et agglomérations , la pire étant Biscarosse , véritable « point noir ».L'annonce d'une nouvelle signalétique qui doit être mise en place rapidement et de façon homogène dans ces différentes traversées est de nature à nous rassurer .

- EV 3 « Véloroute des pèlerins », appellation que l'ensemble des participants à la réunion a estimée particulièrement inadéquate.

En ce qui concerne son tracé, en particulier dans sa partie Ouest, notre association se réjouit de constater que le département des Landes rejoint le point de vue que nous avons déjà formulé dans l'avis du 5 mars 2013 , envoyé à tous les présidents de CG de la région, et dans lequel nous demandons que l'EV3 passe par Bayonne en suivant la rive droite de l'Adour et non par le Pays Basque intérieur comme indiqué sur le schéma de Novembre 2012. A cet égard, l'annonce de la mise en chantier de 10 Km de Voie Verte sur la rive droite, du pont d'Urt à Tarnos, constitue une excellente nouvelle.

Si la traversée du Grand Dax reste encore un point à préciser, l'AF3V est d'accord sur le tracé de cette Eurovéloroute dans le département, le long de l'Adour puis de la Midouze. Elle tient à souligner que l'aménagement du chemin de halage, le long de cette rivière, actuellement praticable uniquement par des vététistes confirmés, constituera un passage d'une beauté paysagère de premier plan.

En continuant vers l'Est, au-delà de Villeneuve-de-Marsan (agglomération à l'intérieur de laquelle il sera bon de repenser l'itinéraire), un nouveau revêtement sera nécessaire afin de se conformer au cahier des charges des Voies Vertes : ce point est particulièrement sensible dans la petite partie de cette Voie Verte qui traverse à Cazaubon le département du Gers, avec qui une coopération sera nécessaire.

À l'extrémité orientale du département, nous sommes d'accord avec la proposition de poursuivre cet itinéraire par Escalans, de façon à aller rejoindre la Voie Verte en cours de réalisation par le Lot et Garonne de Mézin à la limite des Landes.

- AXES NATIONAUX

Le département est concerné par la V81 « Véloroute du Piémont Pyrénéen » pour laquelle l'AF3V demande que l'itinéraire retenu se déroule en rive gauche de l'Adour puis des Gaves Réunis avec passage dans les Landes par l'abbaye d'Arthous (Centre départemental du Patrimoine), Peyrehorade (rive droite mais nombreux services) et Sorde l'Abbaye. Il serait alors possible de créer une liaison directe entre la V81 et l'EV3 à Port-de-Lanne en créant une piste sur le pont de la voie ferrée sur les Gaves Réunis à Hastingues, et en sécurisant le passage du pont de la D 817 sur l'Adour (ou en y créant une passerelle ...).

- AXES DEPARTEMENTAUX

La liaison Nord-Sud entre le département de la Gironde et celui des Landes est à nos yeux une priorité. A priori l'AF3V était favorable à un tracé Bazas-Roquefort (cf avis du 5 mars). A l'issue de la réunion, et compte tenu des éléments qui nous ont été communiqués concernant l'itinéraire par Saint Symphorien et Sore, notamment l'intérêt que lui porte le département de la Gironde et le « plus » qu'apporte la traversée du parc naturel régional,, nous ne voyons aucun inconvénient à privilégier sa réalisation, tout en conservant la possibilité (l'emprise foncière) d'améliorer un jour la liaison Roquefort-Bazas. Il est certain que l'itinéraire par Sore et Saint Symphorien, puis Hostens-Labrède constituera un itinéraire direct pour un cycliste désireux de se rendre de Mont-de-Marsan à Bordeaux.

L'axe le long de l'Adour.

Nous avons noté avec intérêt que le département cherche à acheter l'ancienne voie ferrée au Sud de Dax, qui permettrait de relier cet axe à l'EV3. À ce propos, nous nous permettons d'attirer votre attention sur la nouvelle procédure du « transfert de gestion » qui permet d'installer une Voie Verte sur une emprise RFF sans avoir à l'acquérir, ce qui constitue une grosse économie financière (...mais avec un risque de réversibilité).

Sur cet axe, notre association déplore la fermeture saisonnière, sous prétexte de chasse, de la portion comprise sur la commune de Hauriet, fermeture incompatible avec le Cahier des charges des VVV.

À l'extrémité orientale du tracé actuel de cette Voie Verte (Augreilh), il est regrettable d'être forcé de monter sur la colline de Saint-Sever par une très forte montée qui ne correspond pas au Cahier des charges des VVV (pas de pentes supérieures à 3%), alors qu'il serait possible d'utiliser le tracé de la voie ferrée qui reste le long de l'Adour.

Il s'agit là de la voie ferrée inutilisée qui reliait Mont-de-Marsan à Hagetmau et sur laquelle est prévu au Schéma régional une Voie Verte Mont de Marsan – Saint Sever, à laquelle nous sommes éminemment favorables car elle constituerait une variante pour l'EV3 et permettrait la réalisation d'une boucle Mont de Marsan-Dax-Saint Sever. La voie ferrée continuant jusqu'à Hagetmau, il serait, en outre, facile de prolonger la voie verte jusque-là.

Quant à l'axe le long de l'Adour au-delà de Saint-Sever, il suffit de baliser en Véloroute la D352 rive gauche de l'Adour jusqu'à Aire, puis, après la traversée de ce pôle touristique, à Barcelonne-du-Gers, où il se connectera à un axe des bords de l'Adour retenu au Schéma régional Midi-Pyrénées entre cette localité et Tarbes.

Les liaisons Est-Ouest

Nous avons noté avec satisfaction que le département a une volonté forte de continuer la réalisation d'axes de ce type reliant les bourgs de l'intérieur à la côte, avec pour objectif de mettre en valeur et de défendre la dimension rurale des espaces de notre département.

À cet égard il nous semble primordial de réaliser en priorité un axe reliant Mont-de-Marsan à l'Océan. Cet itinéraire serait commun avec l'EV3 jusqu'à Tartas et pourrait de là aller rejoindre la Voie Verte du « Cami de hé » à Taller, en passant sous forme de Véloroute par Lesgor et Boos.

Les autres liaisons dont la réalisation nous semble souhaitables sont :

- De Labouheyre vers la côte, en prolongation de la Voie Verte qui s'arrête actuellement à Pontenx-les-Forges, à continuer vers l'Est par Commensacq et Trensacq : un tel axe pourrait rejoindre l'itinéraire Nord-Sud qui descend de Saint Symphorien.

-De Morcenx vers la côte (par Lesperon et Levignac ?).

Il est à noter que l'existence de ces transversales, avec en outre le passage de l'EV3 à Dax, permettrait l'utilisation de ces itinéraires par des personnes se déplaçant en train puisque tous les trains TER transportent les vélos.

PROBLEMES ANNEXES

Ils ont été soulevés par notre association en fin de réunion.

Le prix excessif des campings sur la côte. Sur d'autres itinéraires, soit piétons (Saint Jacques) , soit cyclistes (la Loire à vélo) il existe dans les campings un « forfait randonneur » bien moins coûteux que le tarif demandé aux gens arrivés avec leur automobile. Serait-il possible que le département aide (par l'intermédiaire du comité du tourisme ?) à la mise en place d'un dispositif équivalent ?

Le transport des vélos sur le réseau des bus départementaux (les « bus à 2 €). Le département de la Gironde va mettre en place cet été un dispositif de ce type en équipant ses bus de « racks à vélos ». Notre département ne pourrait-il pas s'inspirer de ce système ?

La prise de contact qu'a constituée la réunion du 19 mars a été ressentie de notre part de façon très positive, et nous avons beaucoup apprécié l'esprit d'écoute qui y a prévalu ; C'est pourquoi nous aimerions que ces bonnes relations acquièrent un caractère de régularité avec comme ici une information en amont des projets et la possibilité de formuler nos observations avant les prises de décisions. Notre

connaissance du terrain et des itinéraires pourrait ainsi bénéficier au département, et nous sommes prêts à coopérer à la mise en œuvre de tout projet.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Mr Jean-François LATASTE